

DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GREVE

(à retourner à l'IEN de circonscription avant le samedi 7 novembre minuit)

Pour rappel : selon la Loi n°2008- 790 du 20 août 2008 la déclaration d'intention n'oblige en rien se mettre effectivement en grève.
C'est la feuille d'émargement à l'issue de la grève qui fait foi.

NOM : **PRENOM** :

ECOLE :

CIRCONSCRIPTION

Déclare mon intention de participer à la grève le mardi 10 novembre 2020.

Fait àle

signature du déclarant,

DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GREVE

(à retourner à l'IEN de circonscription avant le samedi 7 novembre minuit)

Pour rappel : selon la Loi n°2008- 790 du 20 août 2008 la déclaration d'intention n'oblige en rien se mettre effectivement en grève.
C'est la feuille d'émargement à l'issue de la grève qui fait foi.

NOM : **PRENOM** :

ECOLE :

CIRCONSCRIPTION

Déclare mon intention de participer à la grève le mardi 10 novembre 2020.

Fait àle

signature du déclarant,

DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GREVE

(à retourner à l'IEN de circonscription avant le samedi 7 novembre minuit)

Pour rappel : selon la Loi n°2008- 790 du 20 août 2008 la déclaration d'intention n'oblige en rien se mettre effectivement en grève.
C'est la feuille d'émargement à l'issue de la grève qui fait foi.

NOM : **PRENOM** :

ECOLE :

CIRCONSCRIPTION

Déclare mon intention de participer à la grève le mardi 10 novembre 2020.

Fait àle

signature du déclarant,